MAIRIE de POILLEY
2 rue du Pas au Loup
35420 POILLEY
Tél : 02/99/95/13/8
Email : mairie@poilley.bzh

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213502305-20260409-20260409_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
En exercices	11
Présents	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mil vingt-six le 9 Avril à 20 heures 00 **le Conseil Municipal de la Commune de Poilley dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie, 2 rue du Pas au Loup, sous la présidence de** Madame BANNIER Mairesse.
Date de convocation du Conseil Municipal : 01/04/2026
Membres Présents : Mme BANNIER Anne, Mairesse, M. COUSIN Edmond, Mme GERMAIN Jocelyne, M. BOUFFORT Frédéric adjoints, Mme PANISSIER Céline, M. GUIDEVAUX William, Mme BRAULT Maryline, M. MENARD Louis-Pierre, Mme KERAUDREN Florine, M BARBEDETTE Gérard, Mme SCELLES Géraldine.

Excusé (es)/ Absent (es) :
Secrétaire de séance : M BARBEDETTE Gérard

Réf :	**20260409_ 01**	**Délibération délégation Adjoints et conseillers municipaux**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-18 et suivant ;

Vu l'alinéa 4 de l'article L.2122-18 « Le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal »
Madame La Maire décide de donner les délégations suivantes aux trois adjoints :

- 1er Adjoint : délégué aux affaires de voirie, environnement, assainissement, urbanisme
- 2ème Adjointe : déléguée bâtiments, mémoire
- 3ème Adjoint : délégué Finances, Affaires sociales

Madame La Maire propose également la mise en place de deux délégations à des conseillers municipaux, avec les délégations suivantes :

- 1ère conseillère municipale : déléguée à la culture, communication et mobilités
- 2ème conseiller municipal : Délégué à la jeunesse, à l'intergénérationnel et aux associations

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

DECIDE de donner les délégations ci-dessus aux adjoints et conseillers municipaux.,

AUTORISE Madame Anne BANNIER à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
Ainsi fait et délibéré les jour, mois an que dessus

Pour copie conforme.

Anne Bannier
Mairesse

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 13/04/2026
Et publication du :

MAIRIE DE POILLEY (Ille & Vilaine)